



Contrats et estimations

Un contrat écrit contribue à vous protéger lorsque vous vous procurez des biens et des services. Il y a certains points à considérer lorsque vous signez un contrat.

Ce que vous devez savoir :

- 1.** Un contrat est **un accord juridiquement** contraignant entre vous et une entreprise. Assurez-vous de bien comprendre tous les termes avant de signer. Posez des questions si vous ne comprenez pas quelque chose.
- 2.** Le contrat que vous signez doit inclure **toutes les conditions dont vous avez discuté** avec le vendeur ou l'entreprise.
- 3.** Avant de signer un contrat, demandez **une estimation écrite** des travaux à effectuer ou des articles à livrer, y compris le coût et le délai de livraison ou d'achèvement des travaux. Il est **illégal** pour une entreprise de facturer un montant plus de 10 % supérieur à une estimation pour des biens, à condition que l'estimation soit incluse dans le contrat écrit.
- 4.** Si vous disposez d'un délai de réflexion (par exemple, parce que vous avez conclu un contrat à domicile) et que **vous décidez d'annuler, faites-le par écrit** et précisez que vous annulez en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur*.
- 5.** Consultez la « Liste des mises en garde pour les consommateurs » sur le site [Ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs](https://ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs) pour savoir si le ministère a pris des mesures à l'encontre de l'entreprise.





Posez les bonnes questions avant de signer un contrat

- Me fournirez-vous une **estimation écrite** du coût d'achat des biens ou des services?
- Quels sont mes **droits en matière d'annulation**?
- Puis-je **retourner l'article** si je change d'avis?
- Quelles sont **les garanties** applicables?
- Si je **retourne des biens**, dois-je payer des frais pour les envoyer au fabricant?

Téléphone : 416-326-8800

Sans frais : 1-800-889-9768

ATS : 416-229-6086

ATS sans frais : 1-877-666-6545

X : @consommateuront

Facebook : ONconsommateur

Courriel : consumer@ontario.ca



Connaissez vos droits :
Ontario.ca/ProtectionduConsommateur